



Personnels Administratifs et Techniques

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Morgane Boyer
Hervé Guichard
Ronan Keromnès
Sylvie Moreau

Élue CGT à la CAPA des personnels ATRF

Contactez la CGT Educ - Académie Nantes
cgteduc-nantes@orange.fr

[Site de la CGT Académie de Nantes](#)

Compte-rendu CGT du CTSA du 13 décembre 2019

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité Technique Spécial.

La CGT, FO et l'UNSA ont lu une déclaration liminaire et nous avons porté des questions complémentaires à l'ordre du jour fixé par le Secrétaire Général.

Sommaire :

Déclaration des élu.es CGT (page 2 -3)
Organisation des services académiques - Rentrée 2019 (pages 3-8)
RIFSEEP (page 8)
Fermeture des services Rectorat (page 9)
Projets immobiliers au Rectorat et dans les DSDEN et les circonscriptions (pages 9-11)

Questions diverses:

- Gestion des dossiers de personnels (page 11)
- Travaux et sécurité des personnels (page 11)
- DSDEN 49 (page 11)
- Temps de travail et règlement intérieur (page 12)
- RPS/ DUERP (page 12)
- Protocole chaleur (page 13)
- Intégration Jeunesse et Sports (page 13)
- Entretiens professionnels (page 14)
- Télétravail (page 14)
- Qualité de vie au travail – Environnement – Transport (page 14-15)
- Sécurité et confinement des personnels (page 15)
- Bilan CTSA (page 16)

Déclaration des élu.es CGT au CTSA du 13 décembre 2019

FAISONS BATTRE LE GOUVERNEMENT EN RETRAITE

Le 5 décembre dernier, plus d'1 million de manifestants ont relevé la tête et engagé la bataille contre le projet de réforme des retraites du gouvernement. Dans l'Education nationale, les chiffres de grévistes et de manifestants sont particulièrement remarquables.

Ce combat est loin d'être fini avec de nouvelles mobilisations et grèves qui inquiètent à raison le gouvernement et le MEDEF.

Bousculé, celui-ci cherche désormais à diviser les générations en repoussant le début de la réforme à la classe 1975 mais sans changer la philosophie de son projet.

Travailleurs du public comme du privé, personne n'est dupe du fait que le projet de réforme a pour seul but d'affaiblir le montant des retraites, d'individualiser les situations et d'obliger à travailler plus longtemps voire à recourir individuellement à une assurance complémentaire privée. Nous refusons fermement ce recul social d'un autre siècle.

Le système de retraites par points que tente d'imposer le président de la République est une remise en cause systémique de nos retraites qui sont basées sur un salaire socialisé et solidaire entre les générations. C'est un passage à un système totalement individualisé où chaque salarié.e devra accumuler des points, dont la valeur pourra varier, tout au long de sa carrière.

Avec le système par points, tous ceux et celles qui ont cotisé aux régimes complémentaires AGIRC-ARRCO et IRCANTEC, savent à leurs dépens que la valeur d'achat a augmenté et la valeur de service stagne depuis des années.

Les objectifs du gouvernement sont clairs, il s'agit de reculer l'âge de départ à la retraite avec le principe de décote selon un âge pivot (64 ans avec une hausse progressive) et de réduire le montant des pensions.



Le mode de calcul proposé sur l'ensemble de la carrière (en intégrant les primes et les heures supplémentaires) en abandonnant le calcul sur les 6 derniers mois dans le public aura pour effet de niveler mécaniquement les retraites par le bas.

Les personnels de notre ministère seront particulièrement impactés par cette réforme en raison de la faiblesse de nos régimes indemnitaires et de la forte féminisation de notre ministère.

C'est la raison pour laquelle la CGT Educ'Action appelle l'ensemble des personnels à poursuivre et amplifier la mobilisation appelée par l'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires dans tous les secteurs à la fois pour le retrait du projet de réforme des retraites à point mais également contre la loi de transformation de la Fonction publique qui élargit le recours aux personnels contractuels, introduit le salaire au mérite, casse les instances paritaires de la représentativité et met à mal les statuts de la Fonction publique.

RIFSEEP

La revalorisation triennale du RIFSEEP qui s'applique dans nos académies n'est qu'une aumône comparée aux pertes de pouvoir d'achat que nous subissons depuis plus de 10 ans avec le gel du point d'indice.

Mieux encore, le montant global de la revalorisation ne compense même pas les 600 suppressions de postes administratifs de ces deux dernières années. En tentant de faire croire aux personnels qu'il est attentif à nos conditions de travail et notre engagement professionnel, le Ministère fait simplement une belle économie de plusieurs millions d'euros en salaire tout en nous laissant une charge de travail supplémentaire générée par les emplois supprimés.

Par ailleurs, nous dénonçons le système opaque du CIA qui permet surtout aux hauts cadres de s'octroyer une prime de Noël substantielle avec bienveillance et confiance tandis que l'ensemble des personnels devra compter sur ses 10 à 20 euros bruts supplémentaires. C'est la raison pour laquelle la CGT demande au CTSA la transparence sur l'utilisation de ces crédits et une répartition de façon équitable à l'ensemble des personnels.

Instance du CTSA

Concernant plus spécifiquement cette instance du CTSA, nous constatons que les engagements pris l'année dernière en termes de calendrier de réunion ne sont pas tenus puisque que ce CTSA « de rentrée » se déroule un mois plus tard que l'année dernière.

Il nous est demandé également aujourd'hui de voter sur les périodes de fermeture du Rectorat pour cette année alors même que les dispositions concernant les congés de Noël sont déjà prises et annoncées aux personnels depuis plus d'un mois.

Nous continuons à défendre la continuité de service public et nous sommes opposés au fait que des périodes de congés soient imposées aux personnels, et ce, selon les années, parfois jusqu'à 4 à 5 semaines. Sur cette question, nous voterons donc contre.

Concernant les modalités de transmission des documents de travail, nous demandons également à ce que le PV de séance de l'instance soit produit au secrétaire adjoint de séance dans des délais raisonnables à la suite de la réunion et non 6 mois à l'issue de celle-ci et ce pour une question de cohérence.

Les élu.es CTSA CGT Educ'Action

Hervé Guichard
Sylvie Moreau
Morgane Boyer
Ronan Keromnès

Organisation et fonctionnement des services académiques – rentrée 2019

Suppressions de postes administratifs dans l'académie :

Le secrétaire général a tenu à rappeler que la façon dont les postes avaient été supprimés dans l'Académie était « un moindre mal » et qu'il ne voulait pas trop toucher aux effectifs administratifs des EPLE et des services académiques. Ce sont donc les CIO et notamment les contractuels qui en ont fait les frais puisque dans les CIO il y « avait des possibilités de faire des retraits d'emploi ». Le SG a évoqué également l'ouverture du Lycée Nort sur Erdre l'année prochaine.

La CGT est intervenue à ce sujet pour demander si des emplois supplémentaires étaient prévus par le Ministère (administratifs et techniques) pour cette ouverture d'établissement car il ne fallait pas qu'elle se fasse à moyens constants au vu des tensions en emploi dans notre secteur.

Le SG a répondu espérer que le Ministère tienne compte de l'évolution démographique dans notre académie....

Il va sans dire que la CGT appelle l'ensemble des personnels à être vigilants dès janvier quand les dotations en emplois vont être connues pour chaque académie.

Effectifs d'agents contractuels dans l'académie

Le SG s'est félicité que les effectifs de contractuels restent stables depuis 3 ans.

La CGT est intervenue pour préciser une fois de plus que ce tableau ne mentionnait pas les « contractuels payés à l'heure », c'est-à-dire les vacataires, et qu'il ne représente donc pas une vision totale du précarité dans notre académie.

La CGT a rappelé qu'elle a demandé à la Commission Consultative Paritaires des agents non-titulaires la publication de ces données et qu'elle n'avait toujours pas de réponse à ce jour.

Le SG a répondu que les vacataires étaient « des variables d'ajustement » et qu'il n'était pas favorable à communiquer ces éléments complémentaires.

Le SG a par ailleurs reconnu que la DIPATE avait des difficultés à recruter des personnels contractuels et que les personnels ne restaient pas forcément en poste.

La CGT est intervenue également sur la question de la DEP où un poste vacant suite au départ d'un titulaire n'a pas pour autant été pourvu par un reçu concours à la rentrée.

Le SG n'a pas su trop quoi répondre sur cette question, argumentant sur le fait que, parfois, il était nécessaire de conserver un contractuel en poste pour garder des compétences

Le SG a tenu également à déclarer qu'il ne souhaitait pas « forcer le recrutement de contractuels »

La CGT a répondu sur ce sujet en faisant remarquer que la Loi de Transformation de la Fonction publique ouvrait encore plus la porte au recrutement de contractuels au détriment de l'emploi de fonctionnaire et que nous étions donc très méfiants. Nous avons rappelé la nécessité de créer des emplois statutaires et d'ouvrir des concours pour stabiliser les collègues sur des emplois, qu'ils soient informaticiens, administratifs ou dans la santé.

Carence de Médecin de Prévention (posée en question diverse par la CGT)

Il faut noter dans le tableau des effectifs de contractuels que la baisse du nombre de médecins contractuels est due à l'absence de médecins de prévention.

Le DRH a rappelé qu'il manquait un médecin en Mayenne et un en Loire-Atlantique (depuis 2 ans). Même en baissant le niveau d'exigence (recrutement en qualité de médecin collaborateur), l'Académie ne trouve pas de candidats alors qu'ils seraient payés sur la grille indiciaire 6.

Le DRH a précisé que le Ministère allait lancer une grande campagne de recrutements au plan national.

Commentaire CGT :

Dans une période où le travail s'accroît, où l'on parle de risques psycho-sociaux, l'absence d'une médecine de prévention efficace et en effectif important est dramatique. Il s'agit de la santé des agents, et notre santé n'est pas respectée par notre employeur.

On compte en moyenne 1 médecin de prévention pour 22.000 agents dans l'Education nationale, alors qu'un médecin du travail est normalement requis pour 3 000 personnels.

C'est une urgence sociale et humaine pour éviter la maltraitance des agents.

À quoi sert un médecin de prévention ?

Retrouvez l'article de la CGT en cliquant sur le lien suivant

<http://cgt-tefp.fr/la-medecine-de-prevention/>

Vacataires – Travailleurs de l'ombre

La réponse du SG est très révélatrice. C'est notamment depuis son arrivée que la DIPATE a cessé de « surconsommer des postes » et c'est la raison pour laquelle des collègues auparavant contractuels se sont retrouvés avec des emplois de vacataires.

Le fait de ne pas répertorier l'ensemble des heures de vacation ni leur répartition dans les services et EPLE a pour conséquence de nier complètement qu'il manque des postes de titulaires. C'est également considérer les collègues vacataires comme des quantités négligeables qui sont là pour boucher les trous et sans même être reconnus par l'institution puisqu'ils ne sont pas comptabilisés.



Depuis de nombreuses années la CGT milite pour l'ouverture de concours, la titularisation des collègues et la formation des collègues contractuels.

Condition de rémunération des contractuels

La CGT a également rappelé qu'il fallait que l'académie s'interroge sur les conditions de rémunération des contractuels puisque ceux-ci préfèrent aller travailler ailleurs où cela paye mieux. Nous avons rappelé que les contractuels, et particulièrement les contractuels affectés sur postes vacants, ne bénéficiaient pas de régime indemnitaire. A travail égal, ils sont sous-payés.

Nous avons rappelé que le Recteur avait pourtant bien su trouver une solution pour 5 informaticiens contractuels qui bénéficient de 268 euros complémentaires pour compenser l'absence de primes.

Il n'y a pas de raison que les autres contractuels en soient exclus alors qu'il faut augmenter leur pouvoir d'achat pour avoir une chance de les stabiliser dans le vivier académique.

Agents qui chaque année ont renouvelé leur candidature (y compris CDI)

effectifs au 30 septembre	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	évolution
Agents administratifs et ITRF	149	165	165	216	232	218	220	230	229	223	234	57%
Agents de service et laboratoire	31	28	22	28	34	49	44	45	55	63	54	74%
Médecins	22	20	21	19	22	21	19	19	21	20	17	-23%
Infirmiers	33	28	39	48	48	54	65	61	74	65	66	100%
Assistants sociaux	18	13	12	16	17	21	17	23	27	22	16	-11%
Total en personnes physiques	253	254	259	327	353	363	365	378	406	393	387	53%

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de CDI en personnes physiques	5	5	7	33	39	36	35	34	27	25	25
% CDI sur le total de CTEN	2%	2%	3%	10%	11%	10%	10%	9%	7%	6%	6%

source DIPATE 4

Projet de transfert de la DAPP 1-2-3 vers Margueritte

La CGT a rappelé que les personnels de la DAPP avaient demandé à être reçus suite au transfert annoncé de leur service vers le site de Margueritte.

Les personnels tiennent à expliquer l'aberration d'un tel projet compte-tenu du fait qu'ils travaillent en lien avec les services de la DIPATE et de la DIPE et que leurs missions exigent d'avoir accès rapidement aux dossiers de personnels.

Le SG a répondu à la fois que ce projet n'était qu'une rumeur mais aussi que cela dépendait également de l'octroi de crédits ministériels pour aménager des bureaux sur Margueritte. Il a déclaré que la DAPP était une division répartie sur deux sites et « qu'entre deux maux, il fallait choisir le moindre »...

Commentaire CGT :

En gros, c'est fait mais ce n'est pas fait. C'est décidé mais ce n'est pas décidé. Nous avons fait remarquer que les collègues des services au même étage que la DAPP avaient été informés du transfert vers Margueritte mais ce sont des rumeurs..... La question de proximité avec les services RH DIPE et DIPATE ne semble pas être réellement prise en compte dans la réflexion. Il faut que les collègues se défendent.



Départ de la cheffe de la DIFAG à Margueritte

La CGT a demandé ce qui était prévu pour remplacer la responsable de la DIFAG qui est également cheffe du service des archives début 2020.

Le SG reconnaît qu'il n'a pas de réponse immédiate à apporter à cette question et que le rôle d'archiviste est une compétence rare.

Mutualisation des services techniques à la DIFAG

La CGT a alerté la SG sur les problèmes de communication entre chefs suite à la mutualisation des agents de l'équipe technique. Les collègues nous ont fait part de leur exaspération face aux ordres et contrordres qui étaient donnés sur le calendrier de travaux à mener. A plusieurs reprises, ils ont dû laisser des chantiers non terminés car ils étaient sollicités par un responsable plutôt qu'un autre. D'autre part, le collègue technicien désigné coordonnateur de l'équipe de maintenance ne doit pas être tenu responsable de tous les dysfonctionnements. Nous avons donc relayé leur demande qu'une chaîne de commandement soit clairement définie pour éviter des conflits entre personnes.

Rentrée à la DEC

Dans le cadre du bilan de rentrée et du contexte particulier de la réforme du baccalauréat, la CGT Educ'Action a souhaité attirer l'attention du CTSA sur les difficultés auxquelles sont confrontés les collègues de la DEC, notamment celles et ceux œuvrant sur les baccalauréats général et technologique. En effet, le manque d'anticipation, de communication et la précipitation dont fait preuve le Ministère depuis le lancement en urgence de cette réforme génèrent une surcharge importante de travail dans les services, un stress grandissant, notamment avec la gestion (de crise ?) des épreuves communes de contrôle continu (E3C) qui approchent, et une impossibilité pour les gestionnaires d'examen d'informer correctement les candidats et leurs familles.

L'administration concède : « Oui, c'est le lot de toutes les réformes. Cela génère une charge de travail importante ». On ne le sait que trop. On salue donc l'implication des collègues et le SG déclare même qu'il faut être solidaire ! Une nouvelle petite tournée de CIA, patron ?

La CGT Educ'Action a rappelé que cette forte implication des collègues était d'autant plus exemplaire que leur engagement pouvait être marqué par une certaine amertume, les

suppressions de postes étant fortement envisagées d'ici à deux ou trois ans à la DEC (entre 4 et 5 postes pourraient disparaître). Les collègues s'impliqueraient donc de façon remarquable pour finalement voir à terme leurs effectifs réduits.

Belle ironie des politiques d'austérité où les premiers touchés (et derniers de cordées) contribuent eux-mêmes à la dégradation de leurs conditions de travail. Évidemment, Monsieur le Secrétaire Général, nous a répondu que ces prévisions étaient celles de la CGT : « Ça, c'est vous qui le dites. » Nous voilà rassurés. Par ailleurs, concernant le transfert de l'organisation des épreuves de la DEC vers les EPLE, le SG nous assure que la charge de travail supportée dans les établissements ne sera pas si importante que cela car « ils organisent déjà des bacs blancs ». À bon entendeur...

Des outils qui fonctionnent mal

La CGT a réagi au constat du SG sur les outils en précisant que ce constat était commun à bien des services. Nous sommes des clients testeurs et nous essayons les plâtres techniques en temps réel. Gestion des AESH, gestion paie, examens,... à chaque fois les personnels et les usagers sont victimes des choix ministériels qui imposent des réformes dans l'urgence sans prévoir un calendrier raisonnables dans la mise en place, le temps de développer des outils de gestion efficaces et stables !

Service chômage et avenir des missions DAPP4 :

Au CTSA de mai, le SG avait parlé d'un groupe de travail sur le transfert de compétence vers les services RH. De groupe de travail, il y a surtout eu une réunion pour acter le transfert du suivi des ex-contractuels bénéficiant du chômage sans aucune consultation en amont des services RH. La question de l'aptitude du nouveau référent chômage à faire l'interface avec Pôle Emploi reste en suspend.

La CGT a fait remarquer que les relations avec Pôle Emploi n'étaient pas toujours faciles (sous-traitance, méconnaissance du fonctionnement de l'Education nationale avec des bulletins de salaires édités avec du retard et des acomptes). Le SG s'est engagé à se pencher sur la question. Nous avons également rappelé que le Ministère s'était engagé à ce que les postes supprimés dans les services de gestion du chômage soient reversés dans les services RH, ce qui n'a pas été le cas.

DSDEN de Vendée et regroupement des circonscriptions IEN



L'UNSA est intervenue sur la mutualisation du pôle de secrétariat des IEN qui est passé de 5 à 4 secrétaires en déclarant que la rentrée s'était bien passée mais au prix d'un travail supplémentaire pour les 4 collègues restantes et que cela été laborieux en terme de fonctionnement pour l'équipe. La CGT est intervenue en complément en insistant sur le fait que la dégradation des conditions de travail des collègues était bien la preuve qu'il ne fallait pas supprimer de poste !

Face à cette dégradation, partout en services et EPLE, la seule solution trouvée pour aider les collègues à sortir la tête de l'eau était l'apport d'un vacataire alors qu'il fallait créer des vrais postes.

Pour rappel, dans le cadre de la revalorisation triennale du RIFSEEP le Ministère avait prévu des taux par catégorie (+ 5 % pour la catégorie C, + 4 % pour la B et + 3 % pour la A) avec la possibilité pour chaque académie de moduler ces taux selon un cadre donné. Le Recteur avait donc la possibilité de donner davantage pour les collègues de la catégorie C (jusqu'à + 7 %) et moins pour la catégorie A (jusqu'à + 2 %). Ainsi, cela aurait eu pour effet de réduire les inégalités entre corps déjà très creusées. Car s'il est pratique de communiquer en part et en taux, il est aussi très utile de rappeler que 5 % de la part de prime d'un ADJAENES c'est moins d'argent que 3 % de celle d'un attaché.

La CGT Educ'Action a donc souhaité connaître la raison pour laquelle Monsieur le Recteur a décidé de ne pas moduler les taux proposés par le Ministère. La réponse du Secrétaire Général est simple : c'est comme ça. « Depuis l'insertion du CIA dans la part de traitement, les personnels de catégorie C de l'Académie de Nantes ont un des plus hauts taux de rémunération en comparaison avec les autres académies. Le Recteur n'a donc pas souhaité davantage discriminer les personnels. » De plus, le SG estime que « les personnels de catégorie A méritent plus en proportion. » Et donc en euros.

On peut donc le résumer ainsi : chers collègues de catégorie C, vous gagnez bien assez comme cela. N'oubliez pas que c'est bien pire ailleurs et que si de telles inégalités existent et se creusent, c'est tout simplement parce que vous le méritez. Du moins, certains ont vraisemblablement plus de mérite que vous...

Par ailleurs, le SG a indiqué que 10 agents ont été exclus de la revalorisation du RIFSEEP, et ont été présentés comme des cas connus en CAPA.



La CGT a rappelé que l'engagement du SG à ce que l'ensemble des organisations syndicales soient invitées à un groupe de travail sur le sujet n'avait pas été tenu puisque nous en avons été exclus. Nous avons dénoncé cette situation qui nie notre capacité à représenter les nombreux collègues qui ont voté pour la CGT.

Nous avons également rappelé que le montant de revalorisation ne compensait en rien les pertes de salaire et les suppressions de postes subies.

Nous avons également demandé la transparence sur le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui était réparti de façon discrétionnaire.

Le SG a répondu que le budget du CIA n'était globalement que de 5000 à 6000 euros et qu'il était octroyé très ponctuellement (versé en juin et décembre). Franchement, entre nous, on a des doutes, d'autant plus que le 20 gestionnaires RH de proximité de l'académie doivent déjà percevoir 1200 euros de CIA par an soit 24000 euros !. On retiendra surtout qu'il ne veut pas en faire un état des lieux exhaustif. Le SG a cependant consenti à nous indiquer que les collègues gérant l'école inclusive en seraient bénéficiaires sur décembre mais que c'était « un petit geste ».

Commentaire CGT :

L'absence de transparence et de communication claire sur le nombre de services bénéficiaires, le taux moyen et le budget global alloué au CIA ne peut que continuer à entretenir des doutes sur les modalités de répartition et l'utilisation de ces crédits. C'est bien la raison pour laquelle nous avons demandé que soient présentés en instance des éléments chiffrés pour en juger nous-mêmes.

**Retrouvez la publication RIFSEEP de la CGT
en cliquant sur le lien suivant**

http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/files/2019/11/Rifseep_revalo_publication2019.pdf

Fermeture des services

FO est intervenu pour rappeler que le CTSA ne représentait pas que les personnels du Rectorat qu'il n'était pas normal que les fermetures des DSDEN ne soient pas non plus présentées en instance.

La SG de la DSDEN 49 a précisé que la DSDEN serait fermée à l'Ascension car la cité administrative était fermée.

La CGT est revenue sur la question des services qui élargissaient ces périodes de fermeture. Le SG a tenu à répondre qu'il s'agissait dans certains cas de choix dus à « l'intérêt des services » et qu'il avait donné pour consigne aux chefs de division de communiquer en amont et par écrit sur les périodes de fermeture supplémentaires pour que les collègues s'arrangent.

Nous avons expliqué de nouveau que les personnels étaient parfois pénalisés par ces choix et notamment les contractuels qui ne disposaient pas du même nombre de congés que les titulaires mais cela n'a pas semblé émouvoir le SG.

Nous avons également rappelé la nécessité d'avancer le CTSA pour se prononcer sur des éléments qui sont déjà annoncés dans les services alors qu'on nous demande de voter.

Vote sur la fermeture : la CGT a été la seule à voter contre pour les raisons expliquées ci-dessus.

Projets immobiliers et travaux des services académiques

Rectorat Houssinière :

Les travaux des fenêtres vont être accélérés suite à l'arrivée de crédits ministériels avec objectif de finir pour novembre 2020

L'accueil doit être livré pour début janvier rénové avec un sas de sécurité, un travail sur le thermique.

Le Rectorat est désormais en autonomie sur le plan électrique, chauffage et informatique.

Infiltrations de la partie plus récente du bâtiment Houssinière :

Le Recteur attend du Ministère une nouvelle délégation de crédits sur 2020 pour procéder à la réfection de l'ensemble des surfaces concernées par les infiltrations.

Margueritte : rénovation de la toiture et de la façade.

La réfection a pris 1 an de retard pour des raisons de cofinancement avec le Ministère des Finances qui possède une partie des bâtiments. Le démarrage du chantier pour les bâtiments Education Nationale va se faire au 2ème semestre 2020.

Une information sera faite à l'ensemble des personnels du site sur les impacts générés par les travaux qui dureront 18 à 20 mois.

Des travaux vont être faits à l'étage de la DEP pour alléger la charge au sol générée par les dossiers de gestion des personnels.

Le sas d'entrée du bâtiment principal de Margueritte s'ouvrira par la suite de façon automatique.

La CGT est aussi intervenue sur le bâtiment des archives qui subit des infiltrations malgré les travaux du toit terrasse. L'administration a reconnu que l'étanchéité était également à refaire.

Site Jonelière :

Le site est confronté à des inondations dues aux eaux de pluie. Nous avons interrogé sur une éventuelle malfaçon étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment assez récent. Le problème vient de la densité des constructions alentours et du rejet des eaux vers le bâtiment de la Jonelière situé en contrebas. Par contre, pour le moment, pas de crédits pour réparer tout ça !

Circonscriptions :

Sud Loire :

Un projet de regroupement sur le même site des circos de Bouguenais, St Sébastien, Rezé et ST Philbert de Grand Lieu est de nouveau à l'étude.

Commentaire CGT :

Il faudra être vigilant à ce que ce projet ne se transforme pas en suppression de postes comme en Vendée.

Châteaubriant : Projet de relogement au Centre des Finances Publiques (CFP) de Châteaubriant.

Ste Pazanne : fin du bail à la mairie juillet 2020. Attente de relogement, peut-être sur Machecoul.



Maine-et Loire :

DSDEN 49 : travaux d'amélioration chauffage/sécurité incendie/ accès PMR sur 2021-2022. Tout le câblage informatique et électrique doit être repris.

La circo IEN Angers -Segré : renouvellement du bail pour 3 ans et report du projet de relogement.

Mayenne :

Le CIO de Mayenne est accueilli dans les locaux du Centre Médico-social. C'est un choix de la ville de Mayenne pour conserver le point d'accueil.

Sarthe :

Le Mans : Projet Paixhans 2 : projet de relogement des circos du Mans pour un effectif de 35 personnes sur le site mais pas de calendrier à ce jour.

Commentaire CGT :

Il faudra être vigilant à ce que ce projet ne se transforme pas en suppression de postes comme en Vendée.

Le projet de relocalisation de la circonscription IEN de Mamers dans les locaux du centre des finances Publiques est toujours en suspend (risque de fermeture du CFP)

Sablé sur Sarthe : transfert de la circonscription IEN dans les locaux de la mairie au 01/09/2019.

Vendée :

CRID 85 : relogement des 6 agents à la Cité Travot –DSDEN85.

Circonscription de Fontenay Le Comte : point d'accueil à la sous-préfecture de Fontenay à compter de février 2020.

Circonscription des Herbiers : nouveau déménagement à la rentrée dans les locaux du CFP des Herbiers.

Questions diverses

La CGT avait mis l'ordre du jour un certain nombre de questions diverses. FO en avait posé également et l'UNSA est intervenu en cours de débat.

Gestion des dossiers de personnels à la Houssinière (FO)

La surcharge engendrée par le poids des dossiers a donné lieu à une relocalisation des dossiers à plusieurs endroits, ce qui est loin d'être pratique pour les collègues gestionnaires. Il n'y a plus de dossiers stockés à la DEC. Le SG et la SGA ont reconnu que les conditions matérielles de travail des gestionnaires ont été dégradées à cette occasion. Ils annoncent que le problème ne peut se résoudre que par une grande opération de nettoyage des dossiers afin de les alléger.



Commentaire CGT :

Cette opération va être extrêmement chronophage et elle va nécessiter une vraie collaboration entre services (DAPP –DIPE-DIPATE-Archives) afin de s'assurer qu'aucun document utile ne soit jeté par mégarde. Reste à savoir comment cela va s'organiser et à quel moment de l'année !

Travaux au Rectorat et sécurité des personnels (CGT)

La CGT a demandé le compte-rendu des signalements faits par les personnels concernant les travaux survenus au Rectorat et l'inquiétude générée par une présomption d'amiante (évacuation des personnels suite à une alerte incendie en octobre). Nous avons également demandé au CHSCTA de suivre ces signalements et qu'une information soit faite aux personnels. On voyait des ouvriers protégés et aucune information faites aux personnels.

Le SG a reconnu que l'entreprise qui était intervenue n'avait pas informé en amont (y compris la DIFAG) de la nature des travaux et des conséquences du chantier. Il a expliqué que les analyses (mesures faites sur 4 jours) n'ont pas révélé de traces d'amiante. Concernant les fenêtres, seules 2 sur 298 avaient des joints en amiante.

Le SG a précisé qu'il y aurait un temps d'échange à destination des personnels pour les futures opérations.

Commentaire CGT :

Il est important que les personnels soient informés en amont des travaux et des conséquences que ceux-ci peuvent avoir sur les conditions de travail.

De même, des boxes de travail ont été mis en place pour loger les collègues les plus impactés par les nuisances générées par les travaux. Il ne faut pas que les collègues attendent de demander à être déplacés mais que les services anticipent pour garantir de bonnes conditions de travail.

DSDEN 49 (question FO)

FO a demandé quelle utilisation avait été faite des rompus de temps partiel à la DSDEN 49.

La SG du Maine et Loire a indiqué qu'il y avait 2 ETP et que les deux postes avaient été pourvus, 1 à titre définitif et 1 à titre provisoire. Il est également question sous 2 ans de ramener les circo basée Bd du Roi René vers la Cité administrative. Le projet annoncé est d'immatriculer la circo avec le même RNE que la DSDEN pour permettre aux collègues de participer au mouvement interne.

Temps de travail et règlement intérieur (CGT)

La CGT a interpellé le Secrétaire Général sur le fait que certains chefs de service imposent aux collègues de poser une demi-journée complète lorsqu'ils souhaitent poser plus de deux heures via la réserve d'heures (35 par agent) prévue à cet effet. Celui-ci s'en est étonné et a proposé de se rapprocher du service concerné.

Par ailleurs, la CGT a pointé le fait que certains services demandent à leurs agents de motiver par écrit leurs demandes de congés faites en dehors des périodes de vacances scolaires. La volonté affichée et assumée du SG est de laisser aux chefs de services une marge de liberté utile au bon fonctionnement de leur service.

La CGT a rappelé qu'il paraît étonnant de devoir justifier le fait de prendre des vacances. Que dire à part vouloir se reposer ? Opposée à cette pratique, la CGT a réaffirmé que dans un tel cas de figure, il serait bien plus logique que ce soit à l'administration de justifier un refus plutôt qu'à l'agent de démontrer sa motivation, a fortiori quand les notions d'activité des services ne sont pas nécessairement liées au calendrier des vacances.

Recensement des heures supplémentaires (CGT)

Lors du dernier CTSA, la CGT avait demandé un recensement des heures supplémentaires effectuées par structure et par service. A ce jour, nous n'avions pas eu réponse du SG.

Nous avons donc réitéré notre demande.

Le SG s'est engagé à nous fournir ce recensement mais souhaite d'abord vérifier la situation de certains services.

Commentaire CGT:

Le SG souhaite vérifier les chiffres avant de les communiquer en CTSA. Il est peut-être surpris du nombre important d'heures supplémentaires que font les collègues à certaines périodes de l'année au Rectorat ou en DSDEN.

Le nombre d'heures supplémentaires, tout comme le nombre de vacataires, est un indicateur pour mesurer l'accroissement de la charge de travail et le nombre de postes manquants. Pour la CGT, il faut des titulaires remplaçants et non une prolifération de vacataires pour pouvoir effectuer le travail dans de bonnes conditions pour tous.

Démarche d'analyse des Risques Psycho-sociaux au Rectorat (CGT et UNSA)

Le DRH a précisé que les opérations de formation des référents RPS étaient repoussées à partir du mois de janvier 2020 ;

Le Document unique est composé de 2 parties (les risques classiques et les risques psycho-sociaux). La démarche est suivie par un assistant de prévention et un conseiller de prévention au rectorat mais celle-ci prend du temps avec un processus de formation et une sensibilisation aux RPS.

La CGT a fait remarquer que des chefs de divisions étaient désignés comme référents RPS et que certains collègues ne souhaitaient pas être audités par un référent hiérarchique.

Le DRH a indiqué qu'il y avait la possibilité de recombinaison des binômes si cela posait problème.



Nous avons également interrogé sur les modalités de désignation de ces référents RPS dans les services. Le DRH a répondu « qu'à sa connaissance », les chefs de division devaient en informer tous les agents. Cela n'a pas été le cas dans plusieurs services, notamment à la DAPP. Encore un bel exemple de communication efficace et uniforme !

Commentaire CGT :

Il faudra donc 5 ans pour aboutir à la mise en place du Document Unique. L'UNSA a également fait remarquer que ce document unique devait être mis à jour tous les ans.

Sur la pérennisation et le suivi du processus, le DRH a semblé beaucoup plus réservé !

Tous les projets de restructuration de service, de mutualisation, qui sont subis, sont des facteurs de RPS. Combien de services fonctionnent encore avec un management descendant, où les subalternes doivent surtout appliquer les consignes sans avoir trop leur mot à dire ?

Si nos conditions de travail se dégradent, c'est bien aussi dû à l'absence de moyens de remplacement, de possibilités d'aménagement de postes, d'absence de médecine du travail.

L'humain au centre des préoccupations de la problématique du travail, ce n'est pas pour tout de suite si nous ne nous en mêlons pas quotidiennement !

Canicule et protocole de prévention (CGT)

La CGT est revenue sur ce sujet pour demander la mise en place d'un protocole qui soit commun au Rectorat et aux DSDEN en termes d'information et de possibilités d'aménagements d'horaires.

Le SG a tenu à rappeler qu'il ne faisait pas forcément la même température à Nantes et à 200 km de là en même temps (nous nous en doutions un peu !).

Nous avons donc dû préciser que notre propos portait sur la capacité à informer les personnels dans chaque service de façon égale et que l'administration soit vigilante à informer en amont des possibilités d'aménagement pour que les agents et les services puissent s'organiser.

Le SG n'a pas été fermé à cette proposition.

Commentaire CGT :

Nous suivrons cette question de près l'année prochaine encore une fois et nous invitons les collègues à nous informer des pratiques de chaque département.

Intégration de Jeunesse et Sports dans l'Éducation Nationale (CGT)

La CGT a demandé des précisions sur les conséquences de l'intégration annoncée d'une partie des DRDJCS (directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) au ministère de l'Éducation nationale.

D'après le SG, cela n'implique pas forcément un transfert des personnels. La gestion du Service National Universel (SNU) est évoquée mais la réflexion est encore en cours. Si le transfert officiel est annoncé pour le 1^{er} juin 2020, le transfert du budget et des personnels n'est lui prévu que pour le 1^{er} juin 2021. Un futur délégué régional aura la charge de mettre en œuvre le transfert. Concernant le nombre de personnels, le SG en annonce 140 dont 40 cadres techniques sportifs dont leur participation au transfert n'est pas encore certaine. Une communication est à venir, lorsqu'ils auront plus d'éléments. Le SG a déclaré que les personnels vont peut-être rester dans les locaux qu'ils occupent actuellement (MAN pour le 44 par exemple).

Nous avons également interrogé sur le travail supplémentaire qui retomberait sur nos services (gestion d'un BOP supplémentaire à la DPME, gestion de personnels à la DIPATE, ...)

Commentaire CGT :

Si le SG affirme que le ministère sera attentif aux règles de transfert des emplois, il conviendra d'être vigilant sur les conséquences de cette intégration. Le risque étant une réduction des postes alloués aux missions concernées comme cela se passe (trop) souvent lors des mutualisations de services.

Nous avons à cette occasion rappelé que le Ministère n'avait pas tenu ses engagements quant au reversement des postes du service de gestion chômage vers les services de gestion RH comme il en avait pris l'engagement.

Entretiens professionnels (CGT)

La CGT a interrogé le SG sur l'absence de remise des comptes-rendus d'entretiens professionnels dans les temps. Ceci a notamment été constaté pour la DEC où il n'y a pas eu de compte-rendu depuis 3 ans pour certains bureaux, à la DIPE 5 également et à la DAPP où les entretiens ont été remis avec 4 mois de retard.

Le SG a pris note de notre remarque et répondu qu'il allait faire un rappel de la circulaire aux chefs de division.

Le DRH précise également qu'une application (ESTED) va être testée pour améliorer la remontée des comptes-rendus des entretiens professionnels.

Bilan intermédiaire de l'expérimentation du télétravail au Rectorat (CGT)

Le SG a été questionné à propos de l'expérimentation du télétravail au Rectorat. Le SG a convenu d'un "satisfecit" tout en précisant qu'il était encadré par le coût budgétaire de la mesure. Quelques autorisations supplémentaires ont été accordées ponctuellement (il s'agissait de demandes dans les départements ou au rectorat pour des personnels ayant des problèmes de santé). Un autre collègue de la DSDEN 49 va débiter le télétravail en janvier 2020 (très éloigné de son lieu de travail).

Le SG reconnaît qu'il y a une communication à faire mais le télétravail est contraint par le contexte budgétaire. Il rappelle qu'il n'y a pas de volonté d'accroître l'autorisation de télétravail à 2 jours pour les agents déjà télétravailleurs.

Clairement pour le SG, il n'est pas question d'étendre la démarche de façon plus large, même si il y aura une expérimentation pour 1 personne à la DSDEN 49. Au Rectorat, 3 agents supplémentaires bénéficient du dispositif mais uniquement pour des raisons médicales.

Commentaire CGT :

Il faut donc 2 ans de test pour avoir une réelle idée des suites qui seront données pour de nouveaux personnels. L'idée évoquée en mai 2019 de l'étendre en test à une DSDEN avec une campagne d'information a fait long feu. Nous remettons donc à l'ordre du jour la question au prochain CTSA sur les nouvelles modalités de mise en œuvre, une fois les 2 ans écoulés !

Questions environnementales et Qualité de Vie au Travail des personnels (CGT)

Lors du précédent CTSA, la CGT avait pointé le fait que de plus en plus de personnels se rendaient au rectorat à vélo et que le parking prévu pour les deux roues sur le site Houssinière n'était plus adapté. Aussi, de plus en plus de vélos sont garés le long du mur du bâtiment, parfois même devant l'issue de secours d'une salle de travail du niveau 2.

Le secrétariat général s'était engagé à réfléchir sur un agrandissement du local à vélos en excluant toutefois d'emblée la création d'un espace devant le bâtiment H1. En effet, Monsieur le Recteur s'oppose à cette idée car il ne souhaite pas « dénaturer » la façade.

Par ailleurs, en amont de ce CTSA, la CGT avait demandé l'étude d'une alternative aux gobelets et touillettes en plastique qui prolifèrent dans les services (distributeurs d'eau et de boissons chaudes), ainsi que la mise en place d'un tableau de covoiturage (physique ou numérique) afin d'encourager cette pratique.

À ces trois problématiques, la SG Adjointe a annoncé vouloir lancer « un plan » global de réflexion et y « associer les personnels » afin de répondre à la problématique écologique et pouvoir à terme jouir du statut d'« administration labellisée ». Les thèmes du transport à vélo, du covoiturage, de l'utilisation du plastique sont ainsi évoqués.

**FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
CHANGÉONS NOTRE COMPORTEMENT!**



Commentaire : si le jargon employé et la présentation assez creuse qui nous en a été faite peuvent faire un peu *Start-up-nation-libérer-les-énergies-brainstorming-Lab-so-disruptif* au point d'irriter ou faire sourire, l'idée de ce « plan vert » est intéressante et ne peut qu'aller dans le bon sens.

Lorsque nous avons demandé des précisions sur l'échéance et la mise en place d'un tel dispositif pour par exemple envisager concrètement le remplacement des gobelets en plastique qui, en 2019, apparaît urgent, le SG nous a répondu : « Attendez, on vous annonce déjà l'idée. »

Traduction : « Minute, papillon ! » C'est vrai. Après tout, le plastique ne sera interdit en France qu'en 2040. Pourquoi donc se précipiter ? Blague à part, la CGT appelle à un lancement de ce dispositif dans les plus brefs délais et sera vigilante à ce que l'ensemble des personnels y soit associé.

Sécurité et confinement des personnels (CGT)

Ces derniers mois, l'enfermement des personnels dans les locaux lors des manifestations est devenu systématique et est mis en place dès qu'un petit nombre de personnes se regroupe devant les grilles (fermées) du site Houssinière.

La CGT a affiché son désaccord avec cette méthode de gestion choisie par le secrétariat général. Cette disproportion des mesures de sécurité a pour effet de créer un climat d'inquiétude chez les personnels et de déclencher leur exaspération face à l'impossibilité de sortir des bâtiments et de l'enceinte du rectorat.

La CGT a rappelé qu'auparavant il était possible pour les personnels de sortir par le parking du bâtiment H2 lorsque les grilles principales étaient fermées. Depuis maintenant plusieurs années, lors de chaque manifestation, cette possibilité n'a jamais été proposée par le secrétariat général, ce que nous regrettons.

De son côté, le SG assume totalement son choix et assure qu'il continuera ainsi dès qu'un risque se présentera. Ses décisions sont faites dans l'intérêt des personnels et leur sécurité.

Commentaire CGT :

La sécurité des personnels est primordiale et doit être assurée par l'administration mais elle ne doit cependant pas être le prétexte systématique à des mesures sécuritaires que nous jugeons exagérées et le plus souvent inadaptées au risque réel que présentent ces manifestations.

D'autre part, si le danger est si grand, il convient alors au Recteur de prendre la décision d'évacuer l'ensemble des personnels plutôt que de les confiner dans les locaux.

Bilan de ce CTSA

Une fois de plus nous devons constater que l'instance du CTSA et les représentants du personnel ne sont pas respectés par l'administration :

Elle s'est déroulée avec un mois de retard alors que le SG s'était engagée à ce qu'elle ait lieu plus proche de la rentrée.

Le PV du CTSA de mai a été communiqué 6 mois après la réunion alors que le règlement intérieur prévoit un délai maximum d'un mois.

Nous continuerons à relancer l'administration sur les dossiers et les questions diverses abordées mais il appartient aussi à chaque collègue de nous faire remonter les questions et problématiques et d'œuvrer dans chaque service à défendre collectivement nos conditions de travail et nos postes.



La CGT, un syndicat interprofessionnel de lutte

A chacun de leurs mandats, les élu.e.s CGT n'ont jamais cessé de consulter les personnels et de rendre compte des débats et sujets abordés et faire part de nos interventions dans cette instance.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, échanger avec les collègues sur tous ces sujets, venir nombreux aux heures d'informations syndicales et bien entendu, à nous rejoindre pour être plus forts ensemble.

Retrouvez tous les comptes-rendus des élu.es CGT sur notre site académique en cliquant sur le lien suivant

<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/boite-a-outils/tracts/5054-2/>

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard (titulaire)	06 47 99 61 00	Contact Mail elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Sylvie Moreau (titulaire)	06 75 26 90 39	
Morgane Boyer (suppléante)		
Ronan Keromnès (suppléant)		

**NE SUIS PLUS LA VOIX DE TON MAITRE
SYNDIQUE TOI !**

